

Nouvelles fraîches



2024-09-10

Volume 10, numéro 6

Publipostage 40015960

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Pour des programmes adaptés aux régions

Le Québec est immense. D'une région à l'autre, le climat, la topographie et les types de sols changent. Trop souvent, les programmes du ministère de l'Agriculture sont les mêmes, que nous soyons en Montérégie, en Gaspésie ou au Témiscamingue. C'est contreproductif.

Il y a tellement peu d'argent alloué à l'agriculture au Québec comparative-ment à nos compétiteurs américains ou européens que nous devons au moins rendre chacun de ces dollars le plus efficace possible.

De plus en plus, nous parlons d'agriculture de précision avec des techniques et des cultivars adaptés à chaque situation, l'objectif étant d'accroître les rendements tout en économisant sur les intrants. Si nous faisons une analogie, des programmes mieux ciblés pourraient entraîner des retombées supérieures sans nécessairement coûter beaucoup plus cher.

Lors de la Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire à laquelle j'ai participé, le premier ministre du Québec, François Legault, a plaidé pour que le Québec ait des régions périphériques fortes avec une agriculture dynamique et en

santé. Ce discours était rafraîchissant et va dans le sens de mon engagement à l'UPA où je défends l'agriculture des régions.

Cela fait des années que nous réclamons des programmes adaptés aux réalités régionales. Mes prédécesseurs y ont également travaillé. Le fruit est donc mûr pour qu'il y ait de l'argent neuf dans des programmes spécifiques aux régions.

Développement essentiel

Du fait que nous sommes une région agricole plus jeune, les défis sont différents de ceux du sud du Québec. Par exemple, le drainage et le chaulage des terres agricoles en Abitibi-Témiscamingue sont essentiels pour une bonne productivité. Or, le programme qui était en place a été abandonné. Pour moi, c'est un non-sens.

Les études le démontrent, avec les changements climatiques et les besoins alimentaires qui ne cessent de croître, le développement agricole des régions sera de plus en plus essentiel pour atteindre l'autonomie alimentaire. C'est ici que les superficies agricoles peuvent croître. C'est ici que les terres ont le plus grand potentiel pour hausser la production

alimentaire du Québec. C'est ici que l'eau est abondante pour irriguer les cultures.

Mais encore faut-il une vision à long terme de l'agriculture. Il faut avoir la volonté d'offrir de bonnes conditions entrepreneuriales pour les producteurs et productrices. Pour développer leur entreprise ou la démarrer, les agriculteurs doivent compter sur des programmes de gestion des risques, comme l'assurance récolte et des programmes de soutien du revenu qui sont adaptés, souples et réactifs.

C'est le dynamisme des entreprises qui permettra d'agrandir les terres et de remettre en production celles qui ont été abandonnées dans les dernières années. Il faut conserver nos terres agricoles qui ont été défrichées avec beaucoup d'efforts par nos ancêtres.

Je sens une volonté du gouvernement à développer les régions et je répondrai toujours présent pour travailler avec les politiciens en place afin d'aider les producteurs d'ici à atteindre leur plein potentiel. Merci à tous et toutes!

Pascal Rheault, président

Représentations de la Fédération par Martine Delage

7 mai : Rencontre de la planification stratégique bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, par Teams (Normand Lemieux, vice-président).

8 et 9 mai : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage, directrice régionale).

9 mai : Assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Pascal Rheault, président).

14 mai : Bilan de la Journée commercialisation des viandes (David Prince, responsable des communications et de la vie syndicale).

14 et 15 mai : Conseil général de la Confédération de l'UPA (Pascal Rheault).

16 mai : Rencontre du cabinet du ministre de l'Agriculture, de représentants provinciaux du MAPAQ et de la Confédération de l'UPA concernant la sécheresse 2023 et l'initiative Agrirelance (Pascal Rheault et Martine Delage).

16 mai : Rencontre du comité régional ad hoc ASREC foin, par Zoom.

16 mai : Webinaire du CREAT sur les alternatives aux entretiens de cours d'eau en milieu agricole (Anne-Marie Trudel, conseillère en aménagement et agroenvironnement).

21 et 22 mai : Rencontre élargie réseau UPA – AGRICARrières – CEA (Martine Delage et Linda Lavoie, directrice adjointe).

22 mai : Table santé et bien-être des hommes, par Teams (Normand Lemieux).

23 mai : Rencontre provinciale à Québec pour faire le point sur la mobilisation et la crise en agriculture (Pascal Rheault, Martine Delage et David Prince).

26 mai : Rencontre des directeurs régionaux, par Zoom (Martine Delage).

27 mai : Comité exécutif de la Fédération.

29 mai : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang du Témiscamingue (Patrick Lafond et Linda Lavoie).

29 mai : Comité VGE d'Agrireseau Abitibi-Témiscamingue, par Teams (Normand Lemieux).

30 mai : Rencontre annuelle des partenaires de la Politique bioalimentaire à Drummondville (Pascal Rheault).

31 mai : Table des présidents des Collectifs en formation agricole (CFA) (Pascal Rheault).

31 mai : Rencontre du Conseil régional des partenaires du marché du travail (Linda Lavoie).

1^{er} juin : Kiosque du Centre d'emploi agricole à l'Exposition agricole du Témiscamingue (Linda Lavoie et Sophie Robichaud, conseillère à l'emploi).

4 juin : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES, par Zoom (Pascal Rheault).

La Fédération rencontre le Parti Québécois par David Prince

Le Parti Québécois a tenu son caucus en Abitibi-Témiscamingue et le député Pascal Bérubé a tenu à rencontrer l'UPA, le 3 septembre, afin de discuter des enjeux liés à l'avenir de l'agriculture en région. Le président de la Fédération, Pascal Rheault, en a profité pour faire valoir qu'il y a de plus en plus de pression sur le territoire agricole, notamment en raison du reboisement des terres en friche. L'occupation du territoire agricole passe entre autres par la rentabilité des entreprises agricoles. « Si les entreprises sont rentables, ça va attirer de la relève en agriculture et les terres agricoles demeureront en

production pour nourrir la population », a fait valoir M. Rheault.

Transport

Les coûts de transport dans les régions périphériques sont un frein à la rentabilité et au développement de l'agriculture dans presque toutes les productions. C'est un enjeu majeur et la fédération régionale a apporté des solutions aux représentants du Parti Québécois. Un soutien aux fermes, dont leur principal lieu de production se trouve en région, pourrait par exemple être implanté afin de favoriser les producteurs qui habitent le territoire. D'autres sujets ont été abordés lors de cette courte rencontre

d'environ 30 minutes, notamment la résilience aux changements climatiques par des programmes du type drainage et chaulage.



Le porte-parole du Parti Québécois en matière d'agriculture, Pascal Bérubé, en compagnie du président de la Fédération, Pascal Rheault, de Julie Boucher, co-porte-parole en agriculture, et Gabriel Coulombe, co-porte-parole en économie.

La Journée de la rentrée a permis d'organiser la suite des mobilisations

par David Prince

Pascal Rheault, Martine Delage et David Prince, de la fédération régionale de l'UPA, étaient présents à Trois-Rivières, le 22 août dernier, afin de participer à la Journée de la rentrée de l'UPA qui avait lieu sous le thème *100 ans d'action collective*.

Cette journée avait pour but de faire le point sur les principaux dossiers qui seront à suivre dans les prochains mois. Le président général de l'UPA, Martin Caron, a notamment fait valoir que la mobilisation entamée au printemps, en lien avec le contexte financier et réglementaire de plus en plus difficile vécu par les agriculteurs, n'était pas terminée. Les manifestations dans toutes les régions du Québec, le printemps dernier, ont permis d'obtenir des gains d'urgence de 233 M\$, notamment pour la relève et la crise climatique, mais qu'il fallait

maintenant travailler pour que l'agriculture devienne une priorité au Québec. « Les défis sont nombreux. Que l'on pense au contexte géopolitique, à la volatilité des marchés, à la croissance des coûts de production ou à l'endettement croissant », a notamment mentionné M. Caron.

L'Union continuera donc ses mobilisations cet automne, mais dans une formule différente. « Nous misons beaucoup sur le renouvellement de la politique bioalimentaire l'an prochain. L'agriculteur et l'agriculture doivent être au centre de cette politique et nous réaliserons les représentations nécessaires pour que ce soit le cas », a-t-il dit.



Le président de la fédération régionale, Pascal Rheault, a notamment pris la parole pour faire un état des lieux de l'Initiative ministérielle en lien avec la sécheresse de l'été 2023.

Un autre enjeu majeur à suivre dans les prochains mois sera celui de l'aménagement du territoire. Plusieurs souhaitent gruger du territoire agricole, que ce soit pour des projets énergétiques ou du développement résidentiel. Une consultation est en cours sur ce sujet et l'Union y est très active. D'ailleurs, un panel de discussion a eu lieu pendant la Journée de la rentrée et il a été très animé.

Des publicités pour accentuer la pression sur les gouvernements

par David Prince

Les producteurs agricoles de tout le Québec se sont mobilisés, le printemps dernier, afin que les gouvernements fassent de l'agriculture une priorité et aident les producteurs à passer à travers la crise de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

Dans la région, une manifestation a eu lieu le 26 avril et a regroupé une cinquantaine de tracteurs et quelques centaines de producteurs et productrices agricoles. Le 13 juin, l'UPA et le gouvernement annonçaient six mesures d'aide totalisant 233,6 M\$:

- Initiative ministérielle visant à limiter l'impact de la sécheresse de l'été 2023 en Abitibi;
- Bonification de l'initiative d'urgence;
- Adaptation du programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt;

- Déclenchement d'Agri-relance;
- Allègements réglementaires et administratifs;
- Soutien à l'adaptation aux changements climatiques.

Messages clairs

Malgré cette entente, il a toujours été clair que le travail de mobilisation n'était pas terminé et que le gouvernement devra s'engager à long terme en agriculture. L'an prochain, le renouvellement de la Politique bioalimentaire sera déterminant afin que le gouvernement rehausse significativement les budgets, le soutien, ainsi que l'accompagnement aux producteurs et productrices.

Une campagne médiatique a donc été mise en place. Des publicités radio et télévisées ont notamment été produites. Des bannières sous les

thèmes « *Pas de nourriture sans agriculture* » et « *J'ai à cœur l'agriculture et la foresterie d'ici* » sont affichées un peu partout au Québec.

L'UPA sera présente de façon continue sur les réseaux sociaux et dans les médias afin d'informer la population de la réalité des agriculteurs et agricultrices. D'ailleurs, le soutien de la population est primordial à la réussite de cette campagne.

« Il reste beaucoup de pain sur la planche et nous continuerons de réclamer des budgets, des politiques et des mesures qui reflètent l'importance névralgique de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la collectivité », a mentionné Martin Caron, président général de l'UPA.

INITIATIVES en lien avec la sécheresse et les feux de forêt de 2023

par Martine Delage

Le MAPAQ a annoncé, le 1^{er} août dernier, l'**Initiative ministérielle pour limiter les impacts des aléas climatiques survenus en Abitibi en 2023 et combler les besoins alimentaires des bovins, des ovins, des alpagas et des caprins**. Les producteurs visés peuvent déposer des demandes de compensations financières auprès du MAPAQ. Extrait du texte de l'initiative :

Objectif

Combler en partie les coûts exceptionnels en matière d'alimentation animale et les pertes de liquidités occasionnées par les aléas climatiques survenus dans plusieurs municipalités

régionales de comté (MRC) de l'Abitibi et une partie limitrophe du territoire du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, notamment la sécheresse, le gel et les feux de forêt.

Demandeurs admissibles

Sont admissibles les **exploitations agricoles** situées dans l'un des territoires suivants : la MRC de Rouyn-Noranda; la MRC d'Abitibi-Ouest; la MRC d'Abitibi; la MRC de La Vallée-de-l'Or; le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent respecter les conditions suivantes :

- Viser l'une de ces productions : laitière, bovins de boucherie, bouvillons d'abattage, ovine, caprine, alpagas;
- Démontrer des achats supplémentaires de **fourrages** ou de semences fourragères en déposant une ou des factures payées pour ces dépenses entre le 1^{er} juin 2023 et le 1^{er} juin 2024;
- Avoir préalablement, auprès d'**Attestra**, fait la mise à jour de ses inventaires d'animaux inscrits (nombre de **têtes** et date de naissance) au 1^{er} juin 2023.

Paramètres d'aide financière	Par type d'animal	
	Vaches de boucherie, vaches laitières, bouvillons d'abattage	Brebis, chèvres et femelles alpagas
Montant par tête admissible	150 \$/ tête	20 \$/ tête
Montant minimal d'aide accordé	300 \$	
Montant maximal d'aide accordé	50 000 \$ par demandeur pendant la durée de l' Initiative	

Pour obtenir plus d'information ou de l'accompagnement, contactez :

Mathieu Laplante, agronome

MAPAQ – Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Tél. : 819 763-3287, poste 4573, ou mathieu.laplante@mapaq.gouv.qc.ca.

Après plusieurs mois de démarches à documenter la situation et à réaliser des pressions politiques, nous avons finalement réussi à obtenir un programme pour compenser les pertes en lien avec les conditions climatiques de 2023, notamment la sécheresse, le gel et les feux de forêt.

Je tiens à souligner la collaboration du ministre de l'Agriculture et de son équipe qui ont été à l'écoute de la problématique et qui ont mis en place cette initiative ministérielle, comme promis le 18 mars, lors de notre rencontre à Drummondville.

Je suis conscient que l'initiative ministérielle ne sera pas à la satisfaction de tous, mais je suis convaincu qu'elle soutiendra plusieurs de nos entreprises de production animale touchées par la sécheresse, le gel et les feux de forêt de l'été 2023.

L'obtention de ce programme est le résultat du travail concerté de nos instances régionales et provinciales de l'Union des producteurs agricoles. Nous n'avons pas obtenu toutes nos demandes, mais je demeure convaincu que notre organisation a fait le maximum possible dans ce dossier.

J'en profite pour remercier le comité ad hoc ASREC foin qui a travaillé à documenter la situation sur le terrain et à argumenter le dossier pendant plusieurs mois. Je remercie également les producteurs et productrices qui ont pris soin de répondre à nos questionnaires sur la situation des récoltes.

Je vous invite à prendre connaissance du programme et à adresser une demande selon votre admissibilité.

Par Pascal Rheault, président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Assemblées générales annuelles par Martine Delage

Qui dit automne dit assemblées générales annuelles de l'Union! La Fédération et chacun des cinq syndicats locaux de l'Abitibi-Témiscamingue tiendront leur assemblée générale annuelle d'ici la fin novembre. Au cours des prochaines semaines, vous recevrez des invitations postales et électroniques

pour participer à ces rencontres. Cette année, les 100 ans de notre organisation seront soulignés par des activités spéciales. Participer à l'assemblée générale annuelle est une excellente occasion pour partager vos idées et d'orienter le travail de l'organisation. C'est également un moment pour jaser, rencontrer des

collègues et partager vos réalités. Vous pouvez déjà inscrire la date de l'**AGA de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue** à votre agenda!

Le 22 novembre 2024
De 9 h 30 à 16 h 30
À Rouyn-Noranda

Élection à la vice-présidence de la Fédération par Martine Delage

Le conseil d'administration vous informe que la période de mise en nomination au poste de vice-président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a débuté le 29 août 2024, à la mise en place du comité de mise en nomination, pour se terminer **le 7 novembre 2024 à minuit**. Selon la procédure de mise en candidature, le vice-président est élu par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans.

Pour être admissible au poste de vice-président, chaque candidat ou candidate doit :

- à la date de la fermeture des mises en nomination, être membre* d'un syndicat local affilié à la Fédération, selon les règlements en vigueur dans lesdits syndicats;
- être sans arriérés dans le paiement de sa cotisation;
- remplir et signer le formulaire de mise en nomination, disponible sur notre site Internet au www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca/producteur ou sur demande à la Fédération à abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca ou au 819 762-0833, poste 4319;
- être appuyé de cinq membres en règle de l'un ou l'autre des syndicats locaux affiliés à la Fédération;
- remettre, par le moyen qu'il juge opportun, sa mise en candidature, quinze jours, sans exclusion, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, à l'adresse suivante : **Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, COMITÉ DE MISE EN NOMINATION**, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5.

Le formulaire de mise en nomination doit être retourné au comité de mise en nomination, formé de trois administrateurs, **au plus tard, le 7 novembre à minuit**. Le comité vérifie alors l'admissibilité du candidat ou de la candidate. Si plusieurs nominations étaient reçues, les délégués régionaux auraient à choisir leur représentant, par vote, lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 22 novembre.

**Définition de membre : Peut être membre du syndicat, à condition qu'elle signe une demande d'adhésion, toute personne répondant à la définition de producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q. c. P-28) et dont le domicile est situé sur un lieu d'exploitation dans le territoire du syndicat ou, à défaut, dont le principal site d'exploitation est situé dans le territoire du syndicat. L'adhésion au syndicat entraîne l'adhésion à l'UPA.*

Formations à venir

Tout comme les étudiants qui sont de retour à l'école en cette rentrée scolaire, le Collectif en formation agricole (CFA) de votre région est aussi en mode « rentrée ». Surveillez nos futures publications, puisque notre programmation d'offres de formations sera bientôt disponible. Nous vous réservons des formations intéressantes pour cette saison 2024-2025.

Nous pouvons déjà vous annoncer en exclusivité que la formation **Coût de revient et marge au détaillant**, avec François Handfield, aura lieu **le 4 novembre prochain!** Inscrivez la formation à votre agenda, les détails suivront sous peu.

Pour rester en contact avec le CFA, suivez-nous sur notre page Facebook (<https://www.facebook.com/CRFA08>), ou inscrivez-vous à notre infolettre. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter votre répondante en formation agricole, Anne-Marie Trépanier, à amtrepanier@upa.qc.ca, ou au 819 762-0833, poste 4335.



Connaissez-vous vos obligations en santé et sécurité? par Sophie Robichaud

Vous êtes employeur? En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, plusieurs obligations vous incombent en matière de prévention des risques. Voici quelques-unes de vos obligations d'employeur :

- identifier, contrôler et éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs;
- informer les travailleurs des risques que leurs tâches présentent pour la santé et la sécurité ainsi que des règles de sécurité à respecter;
- former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, montrez-leur comment exécuter les tâches et assurez-vous qu'ils ont bien compris;
- nommer un agent de liaison;
- avoir un plan d'action en santé et sécurité au travail.

Votre conseillère en prévention peut vous accompagner avec la Mutuelle de prévention.

Une Mutuelle de prévention, c'est : un regroupement d'employeurs du même domaine, qui souhaite s'engager dans une démarche

favorisant la prévention des lésions professionnelles, la réadaptation et le retour en emploi des travailleurs accidentés. Pourquoi en faire partie?

- Pour obtenir une réduction des cotisations de la CNESST, liée à la performance d'une mutuelle (le calcul s'effectue sur les quatre années suivant l'adhésion);
- Pour être informé des obligations légales en tant qu'employeur et s'assurer d'être en règle;
- Pour que le conseiller adapte le programme de prévention, obligatoire par la CNESST et vous le présente;
- Pour offrir un milieu de travail sécuritaire;
- Pour qu'un conseiller vous accompagne, au besoin, lors de la visite des lieux d'un inspecteur de la CNESST;
- Pour que le gestionnaire de la Mutuelle vous explique et vous soutienne lorsqu'un accident de travail survient;
- Pour qu'un avocat de la Mutuelle de prévention prenne en charge votre dossier (présence au tribunal,

document juridique, etc.), et ce, sans frais supplémentaires;

- Pour compter en tout temps sur votre conseiller en prévention.



N'attendez pas qu'un accident de travail survienne, appelez-nous dès maintenant! Vous n'êtes pas convaincus? Appelez-nous, cela ne vous engage à rien et nous vous présenterons les économies possibles. La date limite pour adhérer à la mutuelle pour l'année 2025 est le 20 septembre prochain. Pour plus d'information, contactez Sophie Robichaud, conseillère en prévention, à srobichaud@upa.qc.ca, ou au 819 762-0833, poste 4310.

Concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

Une entreprise du Témiscamingue parmi les finalistes par David Prince

La Financière agricole du Québec (FADQ) a présenté récemment les dix entreprises finalistes pour son concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

Chaque année, la FADQ sélectionne les finalistes en fonction de l'excellence de leur profil entrepreneurial, de leurs réalisations et de leurs compétences en gestion.

La Ferme JMA Gauthier de Lorrainville fait partie des finalistes cette année. Chez les Gauthier, la culture biologique est une valeur primordiale. Dès son intégration à la ferme familiale en 2017, Annick Gauthier

apporte ses idées et projets pour que la ferme obtienne sa certification bio, ce qui est devenu réalité en 2020.

En quelques années, la ferme produit près du double de son quota laitier. Deux fromages de la région sont produits à partir du lait de cette entreprise.

« Je chercherai toujours à améliorer la qualité et le bien-être de mes animaux tout en gardant à l'esprit le côté biologique. Je continuerai à améliorer mes champs de culture avec mes recherches et démarches concernant



les bienfaits pour ceux-ci », a indiqué M^{me} Gauthier à la FADQ.

Les résultats du concours seront connus le 20 novembre prochain. La fédération régionale de l'UPA souhaite bonne chance à l'équipe de la Ferme JMA Gauthier.



Les Portes ouvertes
MANGEONS LOCAL
Plus que jamais!

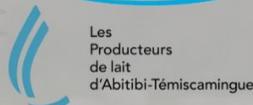


Merci à nos généreux partenaires de l'édition 2024 !

OR
BAHO
Média



ARGENT



BRONZE



Matériaux Blanchet



Centre de formation des adultes du Témiscamingue

eska



Un projet de revégétalisation des bandes riveraines par David Prince

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie désire mettre en place une cohorte régionale et un projet de revégétalisation de bandes riveraines. Si vous souhaitez faire partie de la cohorte (15 entreprises maximum) ou obtenir des informations sur les subventions disponibles pour la plantation, vous pouvez contacter Florent Gilles à florent.gilles@obvaj.org ou au 819 824-4049, poste 304, **avant la fin septembre**.

OBVAJ

REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES

+ Cohorte régionale

Que faut-il savoir ?

À quoi servent les bandes riveraines ?

-  Contrôler l'érosion des berges
-  Favoriser la biodiversité
-  Filtrer les fertilisants et pesticides
-  Améliorer la santé des sols et la qualité de l'eau
-  Retenir les sédiments
-  Embellir le paysage

Quels sont les outils ?

Il existe des aides financières pour la revégétalisation :

- Programme gouvernemental Prime-Vert Financé à 70 % avec montants forfaitaires
- Programme gouvernemental de rétribution 0,46\$ du m² aménagé
- Programmes de compensation de carbone
- Financement privé via des partenaires

À quoi ça ressemble ?

Exemple d'aménagement subventionnable par le MAPAQ



Min 2 m
2 m
Min 3 m
5 m
Max 6 m
10 m

Limite de littoral

≥ 2 m

≥ 4 m

≥ 1,5 m

3 m /arbre \$ (Prime-Vert)

Aménager ou non ma bande riveraine ?

Qu'elle soit naturelle ou aménagée ... la bande riveraine remplira ses fonctions.

Revégétalisation
Aménager vos bandes riveraines selon vos besoins et vos préférences, avec un résultat plus rapide

OU Laisser faire la nature, sur le long terme

Renaturalisation

La réglementation (Régime transitoire ZIRL) stipule une bande riveraine agricole de 3 mètres, le financement devient disponible à partir d'une largeur de 5 mètres !

Quelles activités dans une cohorte ?

Cohorte régionale

De 5 à 15 entreprises agricoles

Thème principal : bandes riveraines agricoles

Thème secondaire : haies agroforestières

2 Activités transfert de connaissance

3 Rencontres annuelles

1 Essai à la ferme 750 \$ offert

Faites comme nous, faites une cohorte !

AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES :

Lorsque des publicités sont insérées dans ce journal, elles sont payées par le promoteur. L'UPA accepte, sans égard au contenu.